



**Filière : Charcuterie**

**1. TENUE DE TRAVAIL**

- 1 Veste de cuisine manche longue en polyester coton blanc
- 1 Pantalons de cuisine en polyester coton noir
- 1 casquette en coton sergé noir
- 1 tabliers « chef » 100% coton blanc
- 1 paire de mocassins de sécurité en microfibre noire sans lacets

Cette tenue peut être achetée chez un des fournisseurs mentionnés à titre d'exemple sur la liste ci-dessous :

**- ARC DISTRIVETEMENT DE TRAVAIL**

197 cours de la Marne

33000 BORDEAUX Tél. : 05 56 94 73 71

- **BRAGARD S.A** Contact M. Plantadis

Tél. : 06.73.00.10.90

**Une fiche de commande type est fournie dans les documents joints.**

**Important : Conformément aux textes en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité du travail, l'apprenti ou stagiaire ne sera admis en atelier ou laboratoire que s'il est en possession de sa tenue réglementaire (même tenue qu'en entreprise et tenue propre) .**

**En cas de manquement à cette obligation, les sanctions prévues au règlement intérieur seront appliquées.**

**1. MATERIEL ENSEIGNEMENT**

- 1 porte vue 200 vues (210x297)
- 1 clé USB
- 4 Stylos bille (bleu, noir, rouge, vert)
- 1 crayon à papier
- 1 gomme
- 1 correcteur (style blanco)
- 1 tube de colle
- 1 paire de ciseaux
- 4 surligneurs (couleur au choix)
- 1 règle plate 20 cm
- 1 compas
- 1 rapporteur
- 1 équerre
- 1 protège cahier A4
- 1 calculatrice de base (type Casio collègue)
- 1 paquet de feuille A4 simple et double
- 6 portes vues 100 vues couleur différentes
- Feuilles de dessin A4 180gr
- Crayons de couleurs (8 teintes minimum)
- Feutre fin noir (mine très fine)
- Crayon papier HB
- Buvards

**2. TENUE DE SPORT**

Le sport est une activité obligatoire prévue au programme de formation et fait l'objet d'une épreuve du diplôme. Les stagiaires ou les apprentis doivent se présenter aux cours d'éducation physique et sportive avec une tenue adaptée : chaussures et vêtements de sport, nécessaire de douche. Penser à prendre une bouteille d'eau.

**3. TENUE CORRECTE ET DECENTE ASSIMILABLE A UNE TENUE PROFESSIONNELLE EXIGEE (ex: survêtements et shorts sont interdits...**

**4. PETIT OUTILLAGE**

L'OPCO de votre métier finance l'achat des **mallettes et outillage**. En conséquence, vous n'avez rien à acheter dans l'immédiat. Néanmoins, un complément pourra vous être demandé à la rentrée.